



## Respect de la decision ago pour l ascenseur

Par **nini2294**, le 11/11/2013 à 17:11

bonjour

a l AGO du 14 mars a été votée la remise en service de l ascenseur (arret pour economie maintenance suite a dette du principal utilisateur)

a ce jour rien en vue et je ne supporte plus d'avoir a monter les etages d autant que ma mere de 86 ans ne peut plus venir chez moi pour ce motif !!!!

quels sont mes moyens pour faire bouger le syndic que je soupconne de faire trainer les choses parce qu un copro bien vu - n était pas d' accord pour ....

merci de vos conseils

Par **HOODIA**, le 12/11/2013 à 09:41

Un accord de l'AG est nécessaire en effet ,mais encore faut il payer (provisoirement )la dette du principal utilisateur...

Votre syndic n'est pas la banque de la copro!

Ceci explique cela : la trésorerie!

Par **youris**, le 12/11/2013 à 12:04

bjr,

une fois la décision prise par l'a.g et non contestée, il faut que le syndic fasse l'appel de fonds pour disposer de la somme nécessaire à la remise en service de l'ascenseur.

vous devez poser la question à votre syndic relatif à ce retard.

le syndic a pour fonction d'appliquer les décisions de l'a.g., il n'a pas à les interpréter.

cdt

Par **nini2294**, le 12/11/2013 à 12:52

il n y a pas d appel de fonds a faire le frais de maintenance de l ascenseur ont été inclus dans le budget provisionnel il n y a qu a demander a l ascensoriste la remise en fonction !!!!

Par **youris**, le **12/11/2013** à **13:24**

donc il faut voir avec votre syndic.

Par **nini2294**, le **12/11/2013** à **14:27**

sous quelle forme ...lettre recommandee avec ar car les rapports sont tendus compte tenu des problèmes récurrents irresolus comme la dette d un copro egal au budget de la copro (6 lots) et pourtant dossier chez un avocat depuis 3 ans sans resultat !!!